



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 27 avril 2026

Aujourd'hui le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 20 avril 2026 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30 à partir de la délibération n° 26-044 et 29 de la délibération n°26-042 à 26-043.

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers absents : 1 de la délibération n°26-042 à la délibération n° 26-043.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Karine FAUCONNET, Étienne ANDRÉ, Sandrine LACAUSSE, Jean-Claude MARSAULT, Sylvie CESARD-BRUNET, Dominique SAÏTTA, Fabienne LACOSTE et Philippe GALLES, adjoints

Aysel AZIK, Thierry BOUTIN, Frédéric DUBOIS, Patrick DURAND, Patricia DUREAU, Lodoïs ELHORRY, François GUENET, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Isabelle MAILLE, Sylvain MERLE, Abel MOUHOUM (à partir de la délibération n°26-044), Pascale NAVARRO, Ayline NORIEGA, Michel REYNAUD, SANCHEZ, Antonio SANCHEZ, Christine, Marc FRANÇOIS, Véronique LAGRANGE, Luc SIBRAC, Olivier DELHOMME et Fabienne ESTELA, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : Rachida CORNET à Sandrine LACAUSSE, Emmanuelle PLOUGOULM à Marc FRANÇOIS et Sébastien BELDENT à Olivier DELHOMME.

ABSENT : Abel MOUHOUM (de la délibération n°26-042 à la délibération n° 26-043).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique SAÏTTA

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et remercie l'ensemble des participants de leur présence en cette belle soirée de printemps. Elle souligne le dynamisme de l'actualité locale et invite les habitants à profiter des différents événements organisés sur la commune au cours du mois de mai, notamment les Journées de la parentalité, dont le temps fort se déroulera le mercredi suivant, le Festival Nature prévu du 5 au 10 mai, ainsi que le festival Échappée Belle organisé du 29 au 31 mai.

Madame le Maire invite ensuite Dominique SAÏTTA à assurer le secrétariat de séance — lequel accepte — et fait état des pouvoirs reçus.

Adoption du procès-verbal du 28 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 7 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-042 : Adoption du règlement budgétaire et financier métropolitain

Karine FAUCONNET rappelle que la Ville de Blanquefort est mutualisée avec Bordeaux Métropole depuis 2016. À ce titre, la commune doit adhérer au règlement budgétaire et financier métropolitain, renouvelé le 24 avril à la suite des dernières élections municipales. Ce règlement définit notamment les modalités de gestion des autorisations de programme ainsi que les modalités d'information de l'assemblée délibérante concernant le suivi des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter ce règlement budgétaire et financier métropolitain, lequel était annexé à la délibération.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (A.Mouhoum).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-043 : Fixation des taux d'imposition des taxes locales

Karine FAUCONNET indique qu'aucune évolution n'est proposée cette année. Ainsi, le taux de taxe foncière est maintenu à 40,84 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 49,76 %, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 17,73 %.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (A.Mouhoum).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-044 : Affectation anticipée du résultat 2025

Karine FAUCONNET explique que le compte financier unique ne sera pas validé lors de cette séance ; il sera soumis au vote en juin. Cependant, les résultats 2025 ayant d'ores et déjà été déterminés et validés par le comptable public, ils peuvent être affectés par anticipation.

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 566 361,61 euros. À ce montant s'ajoute le résultat reporté de l'exercice antérieur, correspondant à un excédent de 6 millions d'euros, portant le total de l'excédent de fonctionnement à 7 566 361,61 euros.

Concernant la section d'investissement, le cumul du résultat de l'exercice et de celui de l'exercice antérieur représente un excédent de 2 446 601,32 euros. Les dépenses et recettes d'investissement à reporter conduisent par ailleurs à un excédent complémentaire de 1 444 227,93 euros, soit un excédent global d'investissement de 3 890 829,25 euros.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 7 566 361,61 euros de la manière suivante : 6 millions d'euros en recettes de fonctionnement et 1 566 361,61 euros en recettes d'investissement.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS estime que l'affectation proposée, même si elle ne soulève aucune difficulté sur le plan technique, apparaît quelque peu anachronique. En effet, il est proposé d'inscrire 6 millions d'euros en excédent reporté, puis de virer 6 millions d'euros vers la section d'investissement au budget. Il aurait été plus simple et plus lisible d'affecter directement cette somme en section d'investissement.

- Karine FAUCONNET le reconnaît.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-045 : Vote du Budget Primitif 2026

Karine FAUCONNET explique que le Budget Primitif 2026 arrive dans un contexte particulier, marqué par des risques géopolitiques démultipliés, générant de fortes incertitudes sur l'évolution économique à court, moyen et long terme. En France, la situation budgétaire continue d'être très dégradée, aggravée par une crise politique qui engendre un manque de visibilité et un vote tardif du

budget 2026. Par ailleurs, il s'agit d'un budget de transition, préparé sous une mandature et voté sous la suivante.

Pour autant, malgré la possibilité d'un changement complet d'équipe municipale, il a été décidé de ne pas transiger sur les valeurs et les volontés politiques communes entre l'ancienne et la nouvelle équipe. Dans ce contexte anxiogène, il est apparu nécessaire, plus que jamais, de porter haut les actions d'une ville « qui s'implique, qui respire et qui bouge », afin de permettre aux habitants de « grandir et s'épanouir ensemble à Blanquefort ». Chaque ligne du budget porte en elle ces combats.

Le budget est construit autour de trois axes majeurs :

- Maintenir un haut niveau de service public,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Poursuivre un programme d'investissement ambitieux.

Le budget primitif s'équilibre à 30 894 546 euros en fonctionnement, en recettes comme en dépenses. Les crédits inscrits en investissement s'élèvent à 21 483 200 euros en recettes et à 10 632 549 euros en dépenses.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 atteignent 24 375 987 euros, en forte baisse par rapport aux recettes encaissées en 2025, avec un écart supérieur à 1,2 million d'euros. Cette diminution résulte de recettes conjoncturelles perçues en 2025 et au fait que certaines mesures entraînent une absence de dynamique qui permettrait de l'atténuer. Les recettes exceptionnelles de 2025 étaient liées à des cessions de biens pour 729 704 euros. Une fois ces sommes neutralisées, les recettes de gestion courante atteignent 24 369 487 euros en 2026, soit une baisse ramenée à moins de 500 000 euros.

Le principal poste de recettes, représentant près de 80 % des recettes, concerne les impôts et taxes pour un montant de 19 689 521 euros, en légère diminution de 21 506 euros.

Au sein de ce chapitre figurent les recettes versées par Bordeaux Métropole, pour un total de 7 055 277 euros, en baisse de 23 224 euros. La dotation de solidarité communautaire diminue de 46 239 euros. L'attribution de compensation, revue chaque année selon les ajustements de services mutualisés, baisse également de 43 035 euros. Ces deux baisses sont partiellement compensées par le versement du « dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) ». En 2025, la commune avait accordé un prêt à l'État, remboursable sur 3 ans. En 2026, la Ville a perçu un premier versement de 66 050 euros.

La fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti et non bâti) représente plus de 12,6 millions d'euros, soit plus de 50 % des recettes de fonctionnement. Les produits attendus des impôts locaux s'élèvent à 11 516 643 euros, en hausse de 78 000 euros par rapport à l'année précédente. L'augmentation des taux de taxe foncière constitue désormais le principal levier fiscal des communes pour conserver ou améliorer des services utilisés par tous. Ce levier touche exclusivement les propriétaires. La municipalité de Blanquefort a décidé de ne pas augmenter les taux en 2026. Elle reste donc la commune de plus de 5 000 habitants la moins imposée de la métropole. Les autres taxes ont été reconduites à des niveaux similaires au réalisé 2025.

Le chapitre des dotations et participations, d'un montant de 3 079 000 euros, connaît une forte baisse de près de 400 000 euros. Cette diminution est essentiellement liée à la baisse des compensations versées par l'État au titre de la réforme sur la valeur locative des locaux professionnels. Cette compensation passe de 1 866 000 euros en 2025 à 1 535 000 euros en 2026, soit une perte de plus de 330 000 euros.

La DCRTP, dispositif créé en 2010 pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle, diminue progressivement depuis plusieurs années. Elle a enregistré une chute importante en 2025. Après avoir atteint 189 038 euros en 2020 puis diminué progressivement jusqu'à 170 000 euros en 2024, elle avait déjà chuté de 152 000 euros en 2025. En 2026, cette compensation disparaît totalement pour la commune de Blanquefort. Cette évolution nourrit les inquiétudes de la municipalité concernant les mécanismes de compensation fiscale, qui finissent par servir de variables d'ajustement budgétaire pour l'État.

Les produits des services atteignent 1 115 300 euros, représentant 4,6 % des recettes. Les prévisions ont été établies sur la base des taux d'occupation élevés constatés en 2025.

Le chapitre des autres produits de gestion, évalué à 395 255 euros, soit moins de 2 % des recettes, est en légère baisse de plus de 30 000 euros. Il comprend principalement les revenus des immeubles, relativement stables, ainsi que les remboursements d'assurance et diverses pénalités, plus difficiles à anticiper.

Le chapitre des atténuations de charges est inscrit à 90 000 euros, contre 92 000 euros réalisés l'an dernier. Il regroupe notamment les remboursements d'indemnités journalières de Sécurité sociale et de décharges syndicales.

Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement de 0,56 %, soit 127 246 euros. Les dépenses réelles s'élèvent à 22 456 791 euros en 2026 contre 22 584 037 euros en 2025.

Les charges à caractère général, qui représentent un peu moins de 20 % des charges de fonctionnement, passent de 4 260 000 euros en 2025 à 4 485 000 euros en 2026. De nombreuses dépenses de ce chapitre restent incompressibles. L'enjeu consiste donc à les contenir au maximum.

Les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage et carburant) augmentent de 30 454 euros pour atteindre 1 318 500 euros. Les dépenses de maintenance progressent de 20 100 euros pour atteindre 468 000 euros. Les dépenses d'entretien des installations, terrains et bâtiments atteignent 387 000 euros, soit une hausse de 33 000 euros. À elles seules, ces trois catégories représentent plus de 48 % des charges à caractère général.

Les assurances atteignent 317 000 euros, soit 25 000 euros supplémentaires. Les impôts et taxes s'élèvent à 102 000 euros, en hausse de 13 000 euros par rapport à 2025. Les frais de nettoyage progressent de 10 000 euros pour atteindre 206 000 euros. Certaines dépenses restent stables, comme les produits d'hygiène et d'entretien des locaux, maintenus à 59 000 euros.

Ces dépenses contraintes progressent régulièrement, souvent à un rythme supérieur à l'inflation. Elles représentent à elles seules 64 % des charges à caractère général.

La municipalité fait le choix de préserver certaines priorités, comme les moyens alloués à l'enfance. Les écoles et le centre de loisirs de Fongravey continueront d'être équipés en visiophones. Sont maintenues les acquisitions de livres pour la médiathèque ; les formations et l'achat d'équipement pour les agents ; les manifestations culturelles et festives telles que le festival Échappée Belle ou le Festival Nature (du 5 au 10 mai 2026).

Les charges de personnel constituent le principal poste budgétaire avec 64 % des charges de fonctionnement, contre une moyenne nationale de 59,4 % en 2024 pour les communes de même

strate. Ces dépenses passent de 14 009 665 euros en 2025 à 14 300 000 euros en 2026, soit une hausse de 290 000 euros.

Cette augmentation s'explique par plusieurs évolutions obligatoires :

- La hausse de 3 points des cotisations patronales à la CNRACL (+167 000 euros),
- Les conséquences de l'augmentation du SMIC (+10 603 euros),
- Les avancements de grade et promotions internes (+35 000 euros),
- La revalorisation indemnitaire des professeurs de l'école de musique (+15 773 euros),
- Les allocations de fin de contrat (+50 000 euros),
- La nouvelle cotisation « mobilité-ruralité » instaurée au 1^{er} janvier 2026 (+9 750 euros).

La commune devra intensifier sa démarche d'optimisation des effectifs et de réorganisation des services, en s'interrogeant systématiquement sur la pertinence de remplacer les départs à la retraite ou les mutations. L'objectif étant de conserver le même niveau de service public avec moins d'agents.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3 491 308 euros, soit moins de 16 % des charges, en baisse de 466 000 euros par rapport à 2025. Ce chapitre regroupe principalement les subventions aux associations, au CCAS, au Carré-Colonnes et au SIVOM (pour la compensation des tarifs sociaux des repas). La participation au SIVOM augmente légèrement de 25 000 euros, tandis que les subventions aux associations sont maintenues à un niveau stable malgré le désengagement de certains partenaires. En revanche, la subvention versée au CCAS en 2026 est en baisse par rapport à 2025, en raison du transfert des résidents de la résidence autonomie Corbeil vers Simone Veil. L'année 2025 avait supporté des dépenses exceptionnelles liées au déménagement et à l'entretien simultané des deux bâtiments. La participation revient à un niveau normalisé en 2026.

Les atténuations de produits retrouvent également un niveau habituel après la contribution exceptionnelle versée en 2025 au titre du DILICO. Alors que la commune avait acquitté 220 000 euros l'an dernier, aucun versement n'est prévu en 2026.

Karine FAUCONNET présente ensuite les **principaux secteurs de dépenses de la commune**.

La petite enfance, avec un budget de 1 564 000 euros, et l'enfance, avec 7 759 000 euros, représentent à elles seules près de 40 % des dépenses communales. La commune dispose de nombreux modes de garde. Elle participe au financement des deux crèches associatives et au fonctionnement courant des 2 structures municipales. Une fois les enfants scolarisés, ils sont accueillis dans l'une des 9 écoles de la ville, qui comptent au total 1 590 élèves. Les crédits couvrent le fonctionnement des établissements scolaires, des accueils périscolaires, des centres de loisirs et du ramassage scolaire. Ces missions mobilisent également des moyens humains importants, puisque près de 180 agents sur les 370 que compte la collectivité travaillent dans ce secteur, soit environ la moitié des effectifs municipaux.

Les secteurs de la culture, du sport, de la vie associative et de la jeunesse constituent une priorité. Ils représentent 15 % du budget communal.

L'entretien des bâtiments et du cadre de vie mobilise pour sa part 14 % des dépenses, soit 3 366 000 euros.

La solidarité représente 4,3 % des dépenses, soit 1 055 000 euros correspondant à la subvention versée au CCAS. Toutefois, ce montant sous-estime largement la réalité de l'effort communal, car la solidarité est présente dans l'ensemble des politiques publiques menées par la Ville.

Karine FAUCONNET évoque ensuite **l'identité de Blanquefort**, marquée par sa ceinture verte, son esprit village et sa proximité avec Bordeaux. La municipalité souhaite préserver cette identité et faire de la commune un lieu où il fait bon vivre et grandir.

L'enfance constitue « la priorité des priorités ». La Ville entend permettre à chaque enfant de s'épanouir, indépendamment des difficultés rencontrées par sa famille, et offrir à chacun les meilleures chances possible.

Dans cette logique, la politique tarifaire municipale repose sur un système de tarification sociale particulièrement avantageux. 90 % des enfants scolarisés fréquentent quotidiennement les restaurants scolaires. Le prix de revient d'un repas est estimé à 9,20 euros pour un enfant d'élémentaire et à 10,70 euros pour un enfant de maternelle. Pourtant, une famille relevant de la clé 1 ne paiera que 0,86 euro par repas, contre 4 euros pour la clé la plus élevée. Les compensations versées par la commune pour la restauration scolaire représenteront 425 000 euros en 2026.

Concernant les centres de loisirs, une demi-journée avec repas est facturée 1,87 euro pour les familles relevant de la clé 1 et 8,45 euros pour celles relevant de la clé 8. Pour une journée complète, les tarifs s'élèvent respectivement à 2,90 euros et 13,20 euros. Environ 600 enfants fréquentent les accueils périscolaires chaque soir, 326 enfants sont accueillis en moyenne le mercredi au centre de loisirs et plus de 200 enfants par jour durant les petites vacances scolaires. Les dépenses de denrées alimentaires représentent à elles seules 275 000 euros supplémentaires.

La commune participe également au budget des écoles en attribuant une dotation à chaque classe et à chaque élève pour les fournitures, les sorties et les transports. À cela s'ajoutent les sommes versées pour les actions éducatives. Le ramassage scolaire, entièrement gratuit pour les familles, nécessite la mobilisation d'un chauffeur et d'un bus. Au total, ces dispositifs représentent 92 000 euros supplémentaires pour les écoles primaires.

De nombreux travaux sont programmés dans les établissements scolaires. L'installation de visiophones dans toutes les écoles ainsi qu'au centre de loisirs de Fongravey représente un investissement de 98 000 euros. Il permettra d'améliorer les conditions de sécurité et de surveillance des accès. D'importants projets sont engagés sur les groupes scolaires de Saturne, de La Renney et de Caychac. Une réfection complète de la salle d'hygiène de l'école maternelle Dulamon est prévue pour 80 000 euros. Des brasseurs d'air seront installés dans les salles polyvalentes de Caychac. Les aires de jeux continueront d'être entretenues et rénovées pour plus de 21 000 euros. Une partie du mobilier scolaire (tables, chaises) sera renouvelée.

Concernant la petite enfance, la commune poursuit le financement des crèches associatives Suce-Pouce et Les Poussins à hauteur de 236 000 euros. Plusieurs travaux sont prévus, notamment l'installation d'un auvent pour 14 000 euros. Une autorisation de programme sera également lancée pour le pôle Saint-Louis et la crèche Les Poussins, pour un montant total de 115 000 euros. Les repas servis dans les crèches municipales représentent une dépense de 58 000 euros.

Karine FAUCONNET insiste sur la dimension environnementale des politiques municipales. La protection de Dame Nature constitue une responsabilité collective. À son échelle, la commune de Blanquefort œuvre pour réduire son empreinte énergétique.

Dans les écoles, cela passe par la végétalisation des cours, avec 295 000 euros inscrits cette année pour l'école de La Renney et l'école du Bourg. La performance énergétique des bâtiments sera également améliorée, en priorité dans les équipements accueillant des enfants. Ainsi, le centre de

loisirs de Fongravey bénéficiera d'un important programme de rénovation énergétique représentant 1,01 million d'euros. La commune poursuit également son programme de conversion en éclairage LED pour un montant total de 207 000 euros : gymnase de Port du Roy, complexe sportif de Fongravey, Colonnes. Le parc de Majolan fera l'objet de travaux importants programmés sur plusieurs années, avec 328 000 euros inscrits en 2026. Les travaux d'élagage représenteront 29 000 euros, l'entretien des parcelles communales 15 000 euros, et celui du mur d'enceinte de Majolan 15 000 euros. Des travaux sont également prévus à Tanaïs (reprise du pont effondré) pour 60 000 euros.

Karine FAUCONNET répète que le bien vivre-ensemble constitue un pilier de l'identité blanquefortaise. En cela, les associations jouent un rôle essentiel. Les subventions accordées au tissu associatif sont près de deux fois supérieures à la moyenne des communes de même strate : 907 000 euros, auxquels s'ajoutent 508 625 euros pour la scène nationale Carré-Colonnes et une subvention de 50 000 euros au cinéma.

Les manifestations culturelles et festives telles que L'Échappée Belle, Un Été pour tous ou encore le feu d'artifice représentent également un budget important. Les coûts d'animation (hors prestation scénique) et de gardiennage sont estimés à 100 000 euros.

La commune dispose de nombreux équipements sportifs et culturels. Cette année, la toiture et une partie du sol du complexe sportif de Fongravey seront rénovées pour 380 000 euros. Les équipements de proximité bénéficieront de 441 284 euros d'investissements. Pour information, le skatepark sera officiellement inauguré le 9 mai. D'autres opérations de moindre ampleur sont prévues, comme l'éclairage extérieur du tennis pour 30 000 euros, l'assainissement du terrain de Neurin à Caychac pour 75 000 euros, les acquisitions pour la médiathèque pour 34 000 euros ou le remplacement des sols de 3 salles de l'école de musique pour 14 000 euros.

La tranquillité publique demeure également une priorité. C'est pourquoi la commune continue de développer les moyens attribués à la police municipale et au pôle tranquillité publique. Cela passe par l'extension du réseau de caméras de vidéo-élucidation pour 102 000 euros.

La participation citoyenne continue d'être encouragée à travers plusieurs dispositifs. Le budget participatif est reconduit avec une enveloppe de 50 000 euros. Il permet aux habitants de proposer des projets d'investissement. Les habitants ont été associés à la réflexion sur l'évolution de la place de Caychac. Une enveloppe de 140 000 euros a été actée par le conseil citoyen afin d'aménager cet espace, incluant une aire de jeux inclusive.

Concernant l'action sociale, Karine FAUCONNET rappelle que la subvention versée au CCAS s'élève à 1 055 086 euros. Le CCAS intervient auprès de l'ensemble des publics confrontés à des difficultés de logement ou autre. Il distribue des subventions à des associations d'aide à la personne. La solidarité irrigue l'ensemble des politiques municipales.

Pour conclure, Karine FAUCONNET cite plusieurs projets complémentaires prévus en 2026 : travaux sur le presbytère pour 130 000 euros, réfection du sol de la Vacherie pour 67 000 euros, installation d'une pompe à chaleur à l'hôtel de ville pour 160 000 euros, mise en place de toilettes sèches à Fongravey et près de l'aire de jeux de Majolan pour 38 000 euros, lancement de la maîtrise d'œuvre pour la future salle polyvalente de Fongravey.

Le vaste patrimoine communal nécessite un entretien constant. Les dépenses de maintenance et d'entretien courant représentent 834 000 euros, tandis que les dépenses de fluides atteignent 1,2 million d'euros. Une partie des travaux est réalisée en régie grâce au maintien d'une équipe

technique municipale assurant notamment les astreintes. À ce titre, 87 000 euros de travaux seront réalisés directement par les services municipaux. Les dépenses d'équipement prévues pour 2026 atteignent près de 8 813 000 euros, dont 2 305 000 euros de reports.

Les crédits de paiement inscrits au titre des **autorisations de programme** représentent 3 571 936 euros. Trois nouvelles autorisations de programme sont ouvertes en 2026 :

- Les travaux du groupe scolaire de La Renney (végétalisation de la cour, changement de chaudière et réfection de toiture), pour un projet global de 3,4 millions d'euros sur 4 ans, dont 725 000 euros inscrits en 2026 ;
- La restauration de Saturne
- L'autorisation de programme dédiée à la petite enfance, prévue sur 3 ans pour un montant total de 1,04 million d'euros, dont 115 000 euros en 2026.

Les autorisations de programme déjà engagées se poursuivent :

- École de Caychac pour un montant total de 16 millions d'euros, dont 700 000 euros en 2026
- La rénovation énergétique avec un premier plan de 1,01 million d'euros en 2026
- Les travaux à Majolan pour 328 000 euros en 2026
- Les équipements sportifs de proximité.

Les **recettes d'investissement** atteignent 3 509 474 euros. Elles proviennent notamment du FCTVA pour 495 770 euros, de la taxe d'aménagement pour 300 000 euros, de la participation de Parempuyre à la piscine intercommunale pour 700 000 euros et d'une cession foncière pour 2 592 000 euros.

En conclusion, Karine FAUCONNET affirme que ce budget traduit la volonté de la municipalité de poursuivre une politique fondée sur la solidarité, le renforcement du lien social et le respect de la planète. L'ensemble des élus et des services municipaux restent mobilisés en faveur des jeunes, des familles, des seniors, des habitants en situation de fragilité et, plus largement, de tous les usagers des prestations municipales.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS note que Karine FAUCONNET parle d'une « ville qui bouge ». Il aurait préféré que Karine FAUCONNET présente un « budget en mouvement ». Ce budget s'apparente davantage à un budget de fin de mandat qu'à un budget de début de mandat. Les opérations mises en avant correspondent pour l'essentiel à des projets déjà engagés lors du précédent mandat et inscrits dans le PPI : école de Caychac, bâtiments communaux, etc. Il est dommage que les projets non réalisés sous la précédente mandature n'aient pas été évoqués, comme l'aménagement de l'avenue de Gaulle, le réaménagement du centre de Caychac ou encore la rénovation du presbytère. Karine FAUCONNET n'a pas non plus évoqué les 300 000 euros engagés pour le pôle petite enfance, lesquelles ne déboucheront finalement pas sur la réalisation du projet. Il s'agit là d'une perte sèche pour la commune. Le budget manque de mouvement, de détails et surtout de perspectives. Au cours de la campagne électorale, des engagements avaient été pris. Marc FRANÇOIS n'en retrouve aucune trace dans le budget présenté. Qu'en est-il des terrains synthétiques attendus par les sportifs, de la rénovation de la salle polyvalente, de celle du gymnase du Port-du-Roi ?

Concernant la section de fonctionnement, Karine FAUCONNET évoque une stagnation des recettes et des dépenses en hausse. Certes, les charges de personnel augmentent à cause de la hausse des cotisations patronales à la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points supplémentaires

à l'issue du mandat, mais cette situation concerne l'ensemble des communes françaises. Selon Marc FRANÇOIS, deux solutions existent pour absorber cette hausse des dépenses : soit réduire les dépenses afin de dégager des économies, soit puiser dans les réserves financières de la commune. Cette dernière solution a ses limites, d'autant plus que la commune devra inévitablement faire face à une augmentation des charges liées aux emprunts et aux intérêts de la dette. À un moment donné, un effet de ciseau finira par apparaître. Il serait donc souhaitable de réfléchir « économies », plutôt que d'en arriver à augmenter les taux d'imposition.

Prenant l'exemple de la gratuité des transports scolaires, Marc FRANÇOIS considère que cette gratuité n'existe pas réellement puisqu'elle est financée par les contribuables blanquefortais. Une éventuelle augmentation future de la taxe foncière pénaliserait les propriétaires, qui ne disposent pas nécessairement de revenus élevés. Même si la commune peut encore absorber la hausse des dépenses de fonctionnement pendant plusieurs années grâce à ses excédents, les perspectives financières montrent déjà les difficultés à venir. Il convient d'anticiper dès à présent pour éviter de devoir prendre, à terme, des décisions difficiles.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe d'opposition « Blanquefort, je t'aime » votera contre ce budget.

- Ayline NORIEGA souhaite apporter un éclairage sur le projet de rénovation de la place de Caychac. Dans le cadre de sa nouvelle délégation, elle a rencontré le conseil citoyen qui travaille sur ce dossier depuis plusieurs mois. Les problématiques de la place de Caychac sont bien identifiées : la place est très minérale, ce qui en fait un îlot de chaleur. Le conseil citoyen se réunit toutes les 3 semaines. Il a rencontré les différents services techniques municipaux (voirie, espaces verts, etc.). Il a réalisé un important travail de prospective. Les premières conclusions ont été rendues. La prochaine réunion, prévue le 12 mai en présence des services techniques, sera l'occasion d'aborder le chiffrage du projet et les arbitrages à effectuer. La volonté est de construire un projet vertueux et durable. Il faut trouver des solutions adaptées aux fortes chaleurs. Le projet de création d'une aire de jeux accessible a nécessité des arbitrages budgétaires. Il est inscrit au budget 2026.

- Etienne ANDRÉ revient sur 2 projets engagés sous la précédente mandature :

La rénovation des cours du groupe scolaire de La Renney, lancé en avril 2025.

Ce projet vise à aménager des espaces variés (sportifs, calmes, actifs) pour réduire les îlots de chaleur grâce à la végétalisation et à créer un lieu partagé dans lequel chaque enfant, quel que soit son âge ou son profil, puisse trouver sa place. Un budget de 300 000 euros a été consacré à cette opération. Plus de 1 000 m² de surface bitumée seront décroulés. Plus de 35 arbres et 1 000 arbustes et plantes vivaces seront plantés.

Pour mener à bien ce projet, trois phases de concertation ont déjà été organisées avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé :

- Une première phase s'est tenue avant l'été avec les enseignants, les agents d'animation, les agents d'entretien, les agents de restauration et les directions des écoles afin d'imaginer collectivement les cours de demain.
- Une deuxième phase, organisée à la rentrée, a permis d'affiner le projet et de retravailler une première version à partir des retours des participants.
- Une troisième réunion a associé l'inspection académique, ainsi que les représentants des parents d'élèves, pour présenter le projet final.

La consultation des entreprises est désormais engagée pour des travaux prévus durant l'été. La concertation se poursuivra avec les enfants, qui seront associés au choix des arbres et de certains aménagements ludiques de la future cour. Ils pourront ainsi pleinement s'approprier cet espace dont ils seront les premiers utilisateurs.

À ce stade, le projet respecte le calendrier annoncé, avec des travaux prévus pendant l'été et des plantations programmées à l'automne.

Cette méthode, conciliant rapidité — mais pas précipitation — et concertation large, continuera d'être appliquée durant la mandature. La prochaine opération concernera la cour de l'école du Bourg, qui figure parmi les engagements de l'équipe municipale.

Le skate-park

Le skate-park a été entièrement repensé pour être plus agréable, plus durable et mieux adapté aux différents profils d'utilisateurs. Après 6 mois de travaux et moins d'un an après la notification des marchés aux entreprises, ce nouvel équipement, représentant un investissement de près de 800 000 euros, sera inauguré le 9 mai. Le futur skate-park, d'une surface de 1 400 m², comportera 4 zones de pratique distinctes, permettant aussi bien aux débutants qu'aux usagers expérimentés de trouver un espace adapté. L'équipement a été conçu dans une logique inclusive. Il permettra une pratique adaptée aux fauteuils roulants spécifiques. Un espace végétalisé de 400 m² sera aménagé afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux usagers.

En conclusion, Etienne ANDRÉ indique que ces deux projets ne constituent que des exemples parmi d'autres opérations à venir, telles que l'école et la crèche de Caychac, la rénovation des salles de Fongravey, des ALSH. Ces investissements traduisent l'engagement de la commune en faveur d'équipements publics de qualité, avec une vision moderne, pensés pour tous les habitants et intégrant pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique.

- Sylvie CÉSAR-BRUNET précise que le projet de végétalisation de la cour de l'école de La Renney ne figurait pas dans le programme de la précédente mandature. La majorité municipale essaie de faire preuve de réactivité et d'efficacité pour saisir les opportunités qui se présentent. Les aspects budgétaires peuvent parfois sembler complexes ou abstraits lorsqu'on exerce des responsabilités d'élus, mais ils prennent tout leur sens lorsqu'ils se traduisent concrètement par des réalisations. Sylvie CÉSAR-BRUNET remercie Karine FAUCONNET d'avoir permis le déblocage des crédits nécessaires à la concrétisation de cette opération. Les travaux débiteront dès l'été et les aménagements structurels seront réalisés à la rentrée de septembre. Cette capacité à agir rapidement tout en préparant l'avenir constitue un motif de satisfaction pour la majorité municipale.

Revenant sur la question des services publics, Sylvie CÉSARD-BRUNET reconnaît que la gratuité n'existe pas. Son financement repose nécessairement sur la collectivité. Toutefois, il s'agit avant tout d'un choix politique assumé par la majorité municipale. Ce choix a consisté à maintenir une politique tarifaire sociale bénéficiant à l'ensemble des habitants, y compris aux familles relevant de la clé la plus élevée. La participation financière de la Ville au coût des repas et des services associés est particulièrement importante. Ces choix politiques ont été validés à plusieurs reprises par les électeurs au fil des mandats successifs. Ils répondent manifestement à une attente des Blanquefortais.

- Olivier DELHOMME annonce que le groupe « Blanquefort tous ensemble » votera contre le budget, par cohérence avec les attentes exprimées par ses électeurs. Il propose de comparer la

situation de Blanquefort à celle de plusieurs communes voisines telles que Bruges, Eysines, Le Bouscat, Saint-Médard, Le Taillan et Parempuyre, à partir de données officielles de 2024.

Concernant les dépenses de personnel, Blanquefort consacre 831 euros par habitant à ce poste, soit le montant le plus élevé des 7 communes, pour une moyenne de 634 euros par habitant. Cela représente un surcoût annuel d'environ 3,3 millions d'euros par an. En intégrant les dépenses de sous-traitance, le coût atteint 1 071 euros par habitant, contre 842 euros en moyenne, soit près de 3,8 millions d'euros supplémentaires chaque année. À Bruges, commune comparable, les dépenses de personnel s'élèvent à 608 euros par habitant.

Blanquefort verse 72 euros par habitant en subventions aux associations, contre 27 euros à Bruges. Il s'agit là d'un véritable choix politique assumé, pour un différentiel estimé à 750 000 euros par an.

Sur le plan de l'investissement, la commune investit relativement peu avec 162 euros par habitant, soit l'avant-dernier rang parmi les communes comparées. Le Taillan investit 445 euros par habitant, Le Bouscat 322 euros et Eysines 312 euros. Le fonds de roulement de Blanquefort est passé de 25,2 millions d'euros en 2017 à 9,5 millions d'euros en 2024, soit une baisse de 62 %. Les réserves financières de la commune sont progressivement consommées sans investir plus.

Blanquefort ne porte actuellement aucune dette. Le Bouscat a emprunté 12,3 millions d'euros en 2024, avec une capacité de désendettement de 2,8 années, bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans. Selon Olivier DELHOMME, le recours à l'emprunt permettrait à Blanquefort de renforcer ses capacités d'investissement. Plusieurs infrastructures nécessitent des interventions urgentes, en particulier à Caychac. La présence de pierres et de mousses sur les trottoirs rend certains espaces glissants et potentiellement dangereux. Pour rappel, la responsabilité du maire pourrait être engagée en cas d'accident. Le mobilier urbain, vieillissant, n'a pas été renouvelé depuis de nombreuses années.

Blanquefort finance 34,4 % de ses dépenses d'équipement grâce aux subventions, contre 59,5 % à Saint-Médard ou 57 % au Bouscat. Les subventions d'investissement représentent 30 euros par habitant à Blanquefort, contre 99 euros par habitant au Bouscat. Sur 8 années cumulées, cela représenterait 596 euros par habitant à Blanquefort contre 969 euros à Saint-Médard.

À noter également qu'une politique d'investissement plus ambitieuse permettrait d'accroître les recettes de FCTVA et contribuer à l'équilibre budgétaire.

En conclusion, Olivier DELHOMME explique que Blanquefort bénéficie des recettes par habitant les plus élevées parmi les communes comparées, avec 1 468 euros par habitant, notamment grâce aux reversements fiscaux hérités de Ford. La commune dépense davantage que les autres collectivités en fonctionnement, emprunte peu, mobilise insuffisamment les subventions disponibles et investit moins que les communes voisines. Cette situation entraîne une diminution progressive des réserves financières et alimente une forme de cercle vicieux.

Sans prétendre apporter immédiatement des solutions, Olivier DELHOMME, en tant que nouvel élu, souhaite contribuer à la réflexion sur d'autres modes de gestion possibles, au bénéfice des Blanquefortais.

- Marc FRANÇOIS tient à préciser qu'il est tout à fait favorable aux projets de végétalisation des écoles du Bourg et de La Renney. Il regrette toutefois que la végétalisation de la cour n'ait pas été intégrée au moment de la construction de l'école du Bourg. De même, il est dommage que

l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures exposées plein sud n'ait pas été envisagée à l'époque. S'agissant de l'école de La Renney, Marc FRANÇOIS souligne que la végétalisation intervient sur une cour dont la surface a été réduite du fait de l'opération immobilière réalisée à proximité.

- Karine FAUCONNET partage pleinement les remarques formulées concernant la taxe foncière. À plusieurs reprises, elle a alerté sur les effets pervers de la suppression de la taxe d'habitation. Désormais, ce sont les propriétaires qui financent les services publics utilisés par l'ensemble de la population. On peut ici parler d'iniquité.

S'agissant de la nécessité de maîtriser les dépenses, cette préoccupation est déjà pleinement intégrée par la municipalité depuis plusieurs années. Les finances de Blanquefort sont très saines ; ce qui permet d'éviter les renoncements douloureux, comme l'abandon pur et simple de programmes. À Blanquefort, chaque dépense est scrutée à la loupe. Raison pour laquelle le chapitre 12 reste stable.

Concernant les prospectives, plusieurs scénarios ont été imaginés sur l'évolution à long terme des dépenses de fonctionnement. Karine FAUCONNET constate d'ailleurs que les élus de l'opposition ont peu critiqué la politique sociale et fiscale menée par la commune. Elle se réjouit de ce consensus.

Concernant les remarques évoquant un budget de fin de mandat, Karine FAUCONNET considère au contraire que la municipalité n'a renoncé à aucune de ses orientations et qu'elle continue à porter ses valeurs.

S'agissant de l'investissement, la commune dispose d'un programme sérieux et cohérent sur les 6 ans du mandat. Il est vrai que Madame le Maire n'a pas demandé aux services municipaux, juste avant les élections, de faire des programmations budgétaires pour mettre en œuvre son programme. Une telle démarche aurait été peu déontologique. Cela étant, le terrain synthétique et la salle polyvalente seront bien réalisés.

Karine FAUCONNET fait remarquer que certaines communes de 30 000 habitants disposent d'équipements correspondant à des villes de 17 000 habitants. D'autres, comme Blanquefort (commune de 17 000 habitants) possède des équipements de villes de 30 000 habitants. Blanquefort dispose de 3 citystades, 1 skatepark, 9 écoles, 2 gymnases, des courts de tennis, des terrains de pétanque, un dojo, etc. L'investissement public ne consiste pas uniquement à créer de nouveaux équipements, mais aussi à rénover, moderniser et remplacer les équipements existants. Certes, ces opérations sont moins visibles médiatiquement, mais elles témoignent d'un haut niveau d'investissement sur la commune.

Concernant les projets en cours ou pas encore engagés, Karine FAUCONNET rappelle que le temps d'une collectivité publique n'est pas le temps d'un particulier. Les procédures sont plus longues, les marchés publics plus contraignants et les aléas nombreux lorsque plusieurs projets importants sont conduits simultanément : pénurie de matériaux, entreprises en liquidation judiciaire, études de sol, problématiques environnementales, etc. Revenant sur le pôle petite enfance, Karine FAUCONNET regrette que ce projet ait été abandonné. Toutefois, la décision n'a pas été prise à la légère. Elle a donné lieu à de nombreuses réunions et réflexions. Tout le travail réalisé n'a pas été perdu. Certaines données ont été réutilisées par la suite. La structure des Poussins n'est pas abandonnée. *In fine*, la commune proposera le même nombre de places en crèche.

D'après les données de la DGFIP, les dépenses d'équipement sur la période 2020-2024 à Blanquefort s'élèvent à 440 euros par habitant, contre 362 euros dans les communes comparables, soit +21 %. Sur cette même période, la taxe d'aménagement perçue par Blanquefort a été supérieure

de 63 % à celle des communes de même strate, et le FCTVA perçu par la commune a été supérieur de 16 %.

- Madame le Maire considère que l'exercice budgétaire, au-delà des chiffres, traduit avant tout des projets concrets et humains.

Sur la critique de « budget de fin de mandat », Madame le Maire reconnaît que certains projets n'ont pas pu aboutir, comme le pôle petite enfance. En revanche, d'autres projets non prévus initialement ont vu le jour, comme la future crèche des Poussins à Caychac, le skatepark ou le centre communal de santé (qui répond à un véritable besoin de la population). Le budget présenté ce jour correspond à l'année 2026. Il a été élaboré avant les élections municipales, dans le respect de la déontologie politique. Madame le Maire s'engage à ce que Blanquefort dispose d'un terrain synthétique. La rénovation de la salle polyvalente nécessite des études préalables, qui sont inscrites dans le budget 2026.

« Tout est dans le budget, mais le budget ne dit pas tout ». Madame le Maire rappelle de nombreuses opérations réalisées sur le territoire communal relèvent du budget de Bordeaux Métropole. Elles n'apparaissent pas dans le budget municipal, mais elles bénéficient directement aux Blanquefortais. Par exemple, les trottoirs, l'aménagement de l'avenue du Général-de-Gaulle (dont les travaux débiteront en 2027) ou le mobilier urbain relèvent du budget métropolitain et du Fonds d'intérêt communal (FIC).

Madame le Maire reconnaît que les collectivités locales sont fortement contraintes sur leurs recettes de fonctionnement. La bonne santé financière de Blanquefort explique pourquoi la commune bénéficie de moins de subventions d'investissement que d'autres collectivités plus fragiles. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une préoccupation constante pour l'ensemble de la majorité municipale. La masse salariale — hors périmètre non maitrisable — reste stable. Pour compenser les effets du glissement vieillesse-technicité, la commune est obligée de faire des efforts sur la masse salariale. Madame le Maire assume pleinement le niveau élevé des dépenses de personnel, qu'elle relie directement au niveau et à la qualité des services publics proposés aux habitants. Contrairement à d'autres villes, Blanquefort propose un accueil périscolaire ouvert de 7h à 19h, un taux d'encadrement des enfants supérieur aux obligations légales, la présence d'une ATSEM par classe (et non pas une ATSEM par école comme le demande la loi), du personnel de médiathèque dédié au numérique. Tous ces services nécessitent naturellement du personnel municipal.

En conclusion, Madame le Maire évoque le défi budgétaire des années à venir pour l'ensemble des communes françaises. Ces contraintes sont bien regrettables, car la commune constitue « le dernier rempart » de proximité pour les habitants. Reste à espérer que l'État permettra aux collectivités de continuer à jouer ce rôle.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour et 7 contre (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange, L. Sibrac, O. Delhomme, S. Beldent et F. Estela).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 26-046 : Subventions de fonctionnement et projets spécifiques aux associations et établissements publics

Jean-Claude MARSAULT propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour les associations et aux établissements publics pour l'année 2026, et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants de partenariat ou d'objectifs. Le détail est joint en annexe de la délibération. Tous ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CESAR-BRUNET

Affaire n° 26-047 : Subvention à l'A'URBA

Sylvie CESAR-BRUNET indique que cette délibération consiste à renouveler la convention qui lie la Ville de Blanquefort à l'agence A'URBA pour un montant annuel de 18 000 euros. Cette agence apporte à la commune son expertise technique, juridique et prospective sur des réflexions d'évolution urbaine.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie CESAR-BRUNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS annonce que, comme chaque année, son groupe votera contre cette délibération. La raison très simple : l'A'URBA est une agence métropolitaine, financée par Bordeaux Métropole, donc par les impôts des Blanquefortais. Il paraît donc incongru de demander à la commune de refinancer l'A'URBA par une subvention de 18 000 euros.

- Olivier DELHOMME partage cette position. Il votera également contre.

- Madame le Maire affirme que l'A'URBA n'est pas une agence métropolitaine, même si Bordeaux Métropole lui verse une subvention importante, à hauteur de 4 M€. En France, les agences d'urbanisme disposent d'un statut particulier. Elles ont pour vocation de produire de la prospective, de la stratégie et des études en matière d'urbanisme grâce à des compétences d'ingénierie que l'on ne retrouve pas nécessairement au sein des collectivités territoriales. Elles interviennent à la demande de l'État, du Département, de la Région, de la Métropole et des communes. À titre d'exemple, l'A'URBA participe aux travaux de révision du PLU ou encore aux réflexions sur l'adaptation des espaces publics au vieillissement de la population. Contrairement à un bureau d'études classiques, sa mission dépasse la simple réponse à des commandes. L'A'URBA peut s'autosaisir de sujets afin d'apporter des éléments d'analyse et de prospective aux élus municipaux, métropolitains, départementaux ou étatiques.

- Marc FRANÇOIS fait remarquer que le président sortant de l'A'URBA était le maire de Bordeaux, ce qui traduit un fort lien avec la métropole. L'organisme est public. Marc FRANÇOIS ne remet pas en cause la qualité du travail de l'agence, mais il considère que les missions qu'elle mène, comme la participation à la révision du PLU, relève d'une compétence métropolitaine. Son financement devrait donc être métropolitain. Les communes peuvent avoir le sentiment qu'une baisse de leur subvention entraînerait une moindre attention de l'agence à leur égard. Cela est regrettable.

- Madame le Maire précise que la subvention versée par Blanquefort à l'A'URBA — comme celle versée par Bordeaux Métropole — est en baisse depuis quelques années. D'ailleurs, cette tendance pose question sur le financement futur des agences d'urbanisme en France. Ces organismes ne sont pas étatiques, ils sont indépendants.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour et 7 contre (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange, L. Sibrac, O. Delhomme, S. Beldent et F. Estela).

RAPPORTEUR : Sylvie LACOSSE-TERRIN

Affaire n° 26-048 : Subvention à la crèche Les Poussins

Sylvie LACOSSE-TERRIN rappelle qu'une convention de partenariat a été signée le 8 avril 2024, pour une durée de trois ans, avec l'association Les Poussins, gestionnaire d'une crèche associative. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 92 000 euros au titre de l'exercice 2026 et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier correspondant.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie LACOSSE-TERRIN pour sa présentation et ouvre le débat. Elle précise qu'au-delà de la subvention financière, la Ville met également des locaux à disposition de l'association des Poussins (et d'autres associations). Ce soutien matériel n'est pas visible dans le budget, mais il existe.

- Marc FRANÇOIS, en tant qu'ancien président de cette association (il y a 39 ans), annonce que son groupe votera avec plaisir cette subvention.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (L. Elhorry).

RAPPORTEUR : Sylvie LACOSSE-TERRIN

Affaire n° 26-049 : Subventions de fonctionnement et d'investissement à l'EPCC Carré-Colonnes

Sylvie LACOSSE-TERRIN explique que la subvention d'équipement de 60 000 euros pour l'exercice 2026 vise à renouveler du matériel scénique, l'outillage de la salle de spectacle, ainsi que du matériel informatique et téléphonique : achat de projecteurs LED, assistance à la migration et au maintien des conditions du système d'information et du parc informatique. Le montant proposé au titre de cette subvention d'équipement s'élève à.

La subvention de fonctionnement, d'un montant de 508 525 euros, est destinée à assurer l'activité de l'établissement public culturel et le maintien d'une programmation culturelle de qualité, en partenariat avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie LACOSSE-TERRIN pour sa présentation et ouvre le débat. Elle précise que la subvention d'équipement du Carré-Colonnes s'inscrit dans une démarche

pluriannuelle, avec le remplacement progressif des équipements d'éclairage par des dispositifs LED. Ce dossier avait été examiné lors du précédent mandat par la commission d'appel d'offres du Carré-Colonnes. Aux subventions financières de la Ville s'ajoute la mise à disposition des locaux.

- Olivier DELHOMME demande si la commune a sollicité des subventions européennes ou nationales pour aider au financement de ces équipements. De manière générale, tout l'enjeu pour la commune est de maîtriser ses dépenses, mais également d'être capable d'augmenter ses recettes en mobilisant toutes les sources de financement possible.

- Madame le Maire rappelle que le Carré-Colonnes constitue un établissement public culturel atypique dans le paysage girondin puisqu'il s'agit de la seule scène nationale du département. Le label a été attribué par le ministère de la Culture en 2020 ; ce qui a entraîné une hausse du soutien financier de l'État. L'État participe à hauteur de 40 à 45 % au passage en LED, précisément en raison du statut de scène nationale. Le conseil d'administration de l'EPCC est chargé de gérer ces financements.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Sylvie LACOSSE-TERRIN

Affaire n° 26-050 : Autorisation de vente et de don des documents retirés des collections de la médiathèque Assia Djébar

Sylvie LACOSSE-TERRIN propose au conseil municipal d'approuver la vente de documents appartenant à la commune. L'évènement se tiendra les 12 et 13 juin dans la salle Annie Aubert et dans le hall des Colonnes. Les prix sont détaillés dans la délibération. Le fruit de cette vente permettra d'acquérir de nouveaux ouvrages et de renouveler les collections.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie LACOSSE-TERRIN pour sa présentation et ouvre le débat. Elle précise que chaque document sera vendu 1 euro. Les documents qui n'auront pas été vendus seront remis au Livre Vert.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Antonio SANCHEZ

Affaire n° 26-051 : Convention de partenariat entre la ville et l'ASSM Natation Artistique

Antonio SANCHEZ explique que la Ville de Blanquefort poursuit son engagement en faveur du sport et de la culture. À l'occasion du week-end musical des 20 et 21 juin 2026, la Ville souhaite proposer une animation originale mêlant à la fois musique, sport et spectacle au sein même de la piscine. Cet événement festif et aquatique sera intitulé « Aquafiesta ». Pour cela, la section de natation artistique de Saint-Médard-en-Jalles a été sollicitée. Elle a répondu favorablement. Elle proposera deux ballets artistiques offrant ainsi au public un moment à la fois artistique et sportif. La convention soumise à la présente délibération a pour objectif d'encadrer ce partenariat ponctuel. Elle précise les conditions d'accès aux équipements, les responsabilités de chacune des parties, notamment en matière de sécurité et d'assurance, ainsi que les modalités d'organisation de l'évènement.

Madame le Maire remercie Antonio SANCHEZ pour sa présentation et ouvre le débat. Elle précise qu'aucune contrepartie financière n'est prévue. Dans le cadre de la Fête de la musique, la municipalité souhaite proposer, cette année, un format original autour d'un « week-end musical ». Le programme se déroulera sur deux jours, le samedi 20 juin et le dimanche 21 juin. Il mêlera musique, danse et sport, dont l'idée de ces animations à la piscine.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Sylvie CESAR-BRUNET

Affaire n° 26-052 : Déclassement et cession des parcelles CE 78p, 79 et 308p site Le Maurian

Sylvie CESAR-BRUNET revient sur l'historique du lieu. Le site du Maurian a accueilli, entre 1984 et 2016, l'école du CESI. En 2016, l'établissement a décidé unilatéralement de quitter Blanquefort pour s'installer à Bordeaux. Par la suite, la commune y a installé temporairement l'école du Bourg durant les travaux de restructuration de l'établissement. Cette solution avait été appréciée tant par les enfants que par les adultes concernés. Depuis lors, aucune destination pérenne n'a été trouvée pour cet ensemble foncier, situé à l'entrée de la ville, qui abrite une maison de maître connue sous le nom de « demeure du Maurian ».

Afin d'éviter la dégradation du site et les risques inhérents à l'abandon de bâtiments inoccupés, la municipalité a décidé de procéder à sa vente. L'objectif est également de préserver la valeur du bien et de garantir un avenir au site.

La cession concerne l'emprise située entre la rue Jean-Duvert et l'avenue du 11-Novembre. Elle ne concerne ni les bâtiments occupés par la radio Iguanodon ni les locaux mis à la disposition des associations.

Pour conduire cette opération et éviter les relations de gré à gré, la commune a choisi de recourir aux services d'Agorastore, société spécialisée dans la vente de biens immobiliers pour les collectivités territoriales et pour l'État. La Ville avait déjà pu expérimenter l'efficacité de cette structure à l'occasion de la vente de l'ancienne maison des Restos du Cœur. Un cahier d'orientations a été élaboré et transmis à Agorastore ainsi qu'aux promoteurs intéressés par le projet. Les candidats avaient obligation de visiter le site et de participer à des échanges techniques préalables, faute de quoi leur candidature ne pouvait être retenue. À l'issue de la phase de commercialisation et des enchères, 4 candidats ont été retenus pour l'analyse finale des offres. Cette analyse, menée par Agorastore selon une grille d'évaluation sur 15 points, a ensuite été présentée à la collectivité. La municipalité a finalement retenu le projet présenté par Nexity. L'organisme souhaite développer de l'habitat inclusif au sein du château du Maurian, avec la création de 10 logements destinés à des travailleurs handicapés. Le projet prévoit également une opération de construction et de commercialisation de logements, encadrée par les exigences habituellement imposées par la commune aux promoteurs souhaitant intervenir sur le territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Valider le déclassement et la cession de 3 parcelles pour un montant net vendeur de 2 532 833 euros. Ce prix s'inscrit dans la marge réglementaire de plus ou moins 15 % par rapport à l'évaluation réalisée par le pôle d'évaluation domaniale de Bordeaux, relevant de la Direction régionale des finances publiques.

- Approuver l'ajout d'une clause de complément de prix, qui impose à l'acquéreur, dans un délai de 5 ans, de justifier des réalisations effectivement menées sur le site. La clause prévoit une revalorisation du prix de vente en fonction des mètres carrés supplémentaires exploités.

L'acte de cession devra intervenir dans les délais réglementaires, au plus tard le 30 décembre 2027.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie CESAR-BRUNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC estime que la présentation faite par Sylvie CESAR-BRUNET concernant l'historique du site du Maurian comporte certains raccourcis. En effet, avant de partir, le CESI avait proposé de racheter le site. Cette offre n'a pas été retenue par la municipalité, au grand regret du groupe d'opposition et de nombreux Blanquefortais.

S'agissant du projet de cession, Luc SIBRAC souligne l'importance du lieu pour le patrimoine communal et l'importance de la somme en jeu. Il s'agit d'une opération structurante pour laquelle les élus d'opposition n'ont malheureusement pas été associés à la réflexion. Lors du précédent mandat, Madame le Maire avait mis en place des réunions intergroupes permettant d'échanger sur des sujets importants pour la commune, comme l'abandon du pôle petite enfance, le retard de livraison de la maison Simone Veil ou encore le projet EMME. Le projet de cession du Maurian aurait mérité d'être présenté dans ce cadre avant sa révélation dans la presse. Un élu d'opposition pourrait être associé au processus d'analyse des offres, à l'image de ce qui avait été pratiqué lors de la vente de la SEMI. Les Blanquefortais, et particulièrement les riverains du site, expriment des inquiétudes quant aux conséquences de ce projet. Le quartier est voué à être sensiblement modifié compte tenu des différentes opérations immobilières à venir. Luc SIBRAC estime qu'il n'y a pas eu de véritable concertation, comparable à celle engagée sur d'autres projets municipaux comme la place de Caychac. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de Luc SIBRAC votera contre la délibération.

- Olivier DELHOMME considère que la vente du site du Maurian illustre une logique consistant à financer les projets municipaux par la cession d'éléments historiques du patrimoine blanquefortais. D'autres voies étaient possibles : par exemple, investir dans la rénovation du bâtiment, en conserver la propriété plutôt que de le céder à des promoteurs, solliciter un partenariat public-privé de long terme, etc. À force de liquider les « bijoux de famille » pour financer le budget, bientôt il ne restera plus grand-chose.

- Dominique SAÏTTA estime que le projet correspond pleinement aux orientations de la majorité municipale. La commune possède un patrimoine bâti considérable dont l'entretien coûte très cher. Conserver le château du Maurian sans projet viable aurait conduit à sa dégradation progressive. L'une des meilleures solutions était donc de trouver un opérateur capable de restaurer et d'utiliser durablement le bâtiment.

En règle générale, les cessions immobilières opérées par la commune ont permis d'obtenir des constructions raisonnables, intégrant une part indispensable de logements sociaux. Pour rappel, 70 % de la population est éligible au logement social. 30 % de logements sociaux sur une commune n'a donc rien d'excessif. D'ailleurs, la Ville de Blanquefort manque encore de logements sociaux.

Le projet respecte les équilibres urbains du secteur. Il est conduit avec précaution. Les bâtiments resteront de hauteur modérée. Le nombre de logements est cohérent au regard de la surface disponible. Le site se situe en cœur de ville, entre le centre-bourg et Caychac. Il est donc logique qu'il puisse accueillir de nouvelles constructions.

- Sandrine LACAUSSE revient sur le départ du CESI. À l'époque des faits, elle exerçait les fonctions d'adjointe au développement économique. Plusieurs réunions ont été organisées avec les responsables du CESI pour tenter de conserver cette école à Blanquefort. La Ville s'est heurtée à une volonté claire de l'établissement de rejoindre le centre-ville de Bordeaux. Le CESI a décidé unilatéralement de partir.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN met en avant la dimension sociale et inclusive du projet. Le cahier d'orientation imposait la préservation de la chartreuse et interdisait toute démolition du bâtiment existant. Les candidats devaient présenter un projet précis de réhabilitation et de revalorisation du site. La proposition de Nexity remplit toutes les conditions. Elle prévoit la création de 10 logements destinés à des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADAPEI. Ces logements sociaux seront organisés autour d'espaces communs favorisant le lien social. Ils pourraient répondre aux besoins de salariés de l'ESAT situé à proximité, mais aussi aux besoins de logement d'une population peu visible, à savoir les jeunes actifs, les travailleurs en fin de carrière ou les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement spécifique. Des partenariats sont envisageables avec des structures comme les Apprentis d'Auteuil.

Le projet de Nexity respecte les exigences fixées par la commune en matière d'habitat abordable, d'insertion urbaine (proximité de la gare et du tramway) et de préservation environnementale. Le cahier des charges impose le maintien de 47 % du site en pleine terre.

- Marc FRANÇOIS ne souhaite pas rouvrir le débat sur le départ du CESI, mais la version qui lui avait été présentée à l'époque par les dirigeants du CESI diffère de celle exposée par la majorité municipale.

Il revient ensuite sur la question des logements sociaux. Avec un taux avoisinant les 30 %, la commune de Blanquefort respecte largement les obligations imposées par la loi SRU, fixées à 25 %. L'effort de production de logements sociaux devrait être davantage partagé à l'échelle métropolitaine. Le débat mériterait d'être porté au niveau de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, Marc FRANÇOIS fait part de ses inquiétudes quant aux places de stationnement prévues dans le projet. A priori, une seule place est prévue pour les logements de type T1 et T2, contre 2 places pour les logements de type T3 à T5. Or, les logements de type T2 accueilleront potentiellement des couples avec 2 véhicules, ce qui risque d'engendrer des difficultés de stationnement dans le secteur.

- Olivier DELHOMME déplore que la commune, au lieu d'emprunter à un taux de 3 ou 4% pour conserver, rénover, voire exploiter le château, choisisse de confier ce patrimoine à une société privée à but lucratif. Le promoteur accepte de faire du social, mais doit en parallèle rémunérer ses actionnaires. Une mairie serait plus à même de mener ce type d'opérations patrimoniales et sociales. Il est dangereux de faire confiance au privé. À tout moment, la stratégie des entreprises peut évoluer. Une commune a beaucoup plus de constance.

- Madame le Maire affirme que la commune avait bien engagé des discussions pour permettre le maintien du CESI à Blanquefort. Le CESI souhaitait initialement étendre ses activités et démolir le bâtiment existant (rempli d'amiante). Madame le Maire était entièrement favorable au projet. Le CESI avait même engagé un maître d'œuvre blanquefortais, qui avait commencé à travailler le dossier. Un jour, la direction nationale du CESI a appelé la mairie pour annoncer sa décision de partir de Blanquefort au profit du secteur de Ravezies à Bordeaux. La commune a été mise devant le fait accompli, d'où la colère de Madame le Maire. Le maître d'œuvre a perdu l'argent qu'il avait

commencé à investir dans les études. Il est intolérable pour Madame le Maire de s'entendre dire qu'elle a fait partir le CESI. Cette affirmation est fausse.

Madame le Maire évoque les raisons qui incitent aujourd'hui la mairie à vendre le site. L'objectif premier est précisément de sauver le château du Maurian. Certes, la commune pourrait le rénover, mais pour en faire quoi après ? La chartreuse n'est plus utilisée depuis 2016. Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants de l'école du Bourg n'ont jamais été installés dans cette partie du site. Le projet de Nexity permet de préserver le bâtiment tout en lui donnant une nouvelle fonction, à proximité immédiate du centre-ville, du tramway, de la zone industrielle et de l'avenue du 11-Novembre. Madame le Maire insiste sur les nombreuses conditions imposées aux candidats à travers le cahier d'orientation : préservation obligatoire du château, limitation de la densité, respect des riverains et intégration environnementale.

La commune ne cherche pas à « vendre ses bijoux de famille » dans une logique purement financière. Si tel avait été l'objectif, la municipalité aurait retenu des offres mieux-disantes. Un des candidats proposait d'acheter à un meilleur prix, mais pour y construire 197 logements ! Un autre candidat proposait de construire 117 logements et des commerces au sein du château.

La municipalité a finalement sélectionné un projet plus modéré, limitant la densité, réduisant les hauteurs et augmentant les distances avec les habitations voisines. Pour rappel, la commune de Blanquefort impose systématiquement dans son cahier des charges 2 places de stationnement par logement, tous types confondus. En cela, elle va bien au-delà des exigences du PLU et des obligations applicables au logement social (la loi n'impose aucune place de stationnement pour les logements sociaux). Dans le cadre de ce projet, la commune a légèrement dérogé à sa règle, avec une seule place de stationnement imposée pour les T1 et T2. Cette décision se justifie par la proximité immédiate du tramway.

Le prix de vente retenu respecte la fourchette d'évaluation fixée par le pôle d'évaluation domaniale. Il ne s'agit ni de brader le patrimoine communal ni de rechercher une rentabilité maximale, mais de garantir un projet respectueux du site et de son environnement.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour et 7 contre (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange, L. Sibrac, O. Delhomme, S. Beldent et F. Estela).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-053 : Désignation de représentants à l'AG de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine

Madame le Maire propose de désigner Karine FAUCONNET en tant que titulaire et Etienne ANDRÉ en tant que suppléant.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS annonce que son groupe s'abstiendra pour toutes les délibérations portant sur des désignations de représentants, dans la mesure où aucun membre du groupe n'a été choisi.

- Olivier DELHOMME annonce que, par principe, son groupe votera favorablement toutes ces délibérations.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-054 : Désignation de représentants au CA de l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde

Madame le Maire propose de désigner Frédéric DUBOIS.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-055 : Désignation des délégués de la ville au conseil d'administration de l'ADSI

Madame le Maire propose de désigner Sylvie CESAR-BRUNET et Christine SANCHEZ en tant que titulaires, et Dominique SAITTA en tant que suppléant.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-056 : Constitution de la CCID

Madame le Maire explique que Commission Communale des Impôts Directs est composée de 8 membres titulaires et 8 suppléants. Toutefois, l'administration demande à la commune de proposer une liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront ensuite désignés les membres définitifs de la commission. C'est l'administration et non Madame le Maire qui choisira les 16 membres parmi les 32 noms proposés.

Le conseil municipal est composé de 33 personnes. Karine FAUCONNET ne peut pas faire partie de la CCID pour des raisons professionnelles. Madame le Maire se retire également. Il faut donc trouver un 32^e candidat, en complément des 31 conseillers municipaux.

Florent MARINÉ se porte candidat.

Commissaires Titulaires

1. Ayline NORIEGA
2. Pascale NAVARRO
3. Michel REYNAUD
4. Sylvain MERLE
5. Sylvie CESARD-BRUNET
6. Philippe GALLES
7. Emmanuelle PLOUGOULM
8. Olivier DELHOMME
9. Sandrine LACAUSSE
10. Christine SANCHEZ
11. Patricia DUREAU
12. Véronique LAGRANGE
13. Thierry BOUTIN
14. Sylvie LACOSSE-TERRIN
15. François GUENET
16. Florent MARINE

Commissaires Suppléants

1. Aysel AZIK
2. Abel MOUHOUM
3. Antonio SANCHEZ
4. Patrick DURAND
5. Etienne ANDRE
6. Marc FRANCOIS
7. Sébastien BELDENT
8. Dominique SAÏTTA
9. Jean-Claude MARSAULT
10. Frédéric DUBOIS
11. Rachida CORNET
12. Lodoïs ELHORRY
13. Isabelle MAILLE
14. Fabienne LACOSTE
15. Luc SIBRAC
16. Fabienne ESTELA

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-057 : Désignation des délégués de la ville au comité syndical du Parc Naturel Régional Médoc

Madame le Maire propose Isabelle MAILLÉ en tant que titulaire et Lodoïs ELHORRY en tant que suppléant.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-058 : Élection des membres de la commission spéciale de la conférence d'entente pour la construction et la gestion de la piscine intercommunale

Madame le Maire propose de désigner Véronique FERREIRA, Étienne ANDRÉ et Antonio SANCHEZ.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-059 : Désignation de délégués centre de santé Cynthia Fleury

Madame le Maire propose Véronique FERREIRA et Christine SANCHEZ en tant que titulaires et Lodoïs ELHORRY et Rachida CORNET en tant que suppléants.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-060 : Désignation du délégué de la ville au conseil d'administration et à l'AG de Bordeaux Technowest

Madame le Maire propose de désigner Sylvie CESAR-BRUNET.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-061 : Désignation du délégué de la ville au CA et à l'AG de Technowest logements jeunes

Madame le Maire propose de désigner Rachida CORNET.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-062 : Désignation des délégués de la ville au CA de la Mission Locale Technowest

Madame le Maire propose Sandrine LACAUSSE en tant que titulaire et Rachida CORNET en tant que suppléante.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-063 : Désignation des délégués de la ville au conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux

Madame le Maire propose Isabelle MAILLÉ en tant que titulaire et Lodoïs ELHORRY en tant que suppléant.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-064 : Désignation du délégué de la ville au conseil d'exploitation du château Dillon

Madame le Maire propose de désigner Sylvain MERLE.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-065 : Désignation du délégué de la ville au conseil intérieur du lycée d'enseignement général technologique et professionnel agricole (LEGTPA)

Madame le Maire propose de désigner Sylvain MERLE.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-066 : Désignation des délégués de la ville au CA de l'EPLEFPA

Madame le Maire propose Isabelle MAILLÉ en tant que titulaire et Sylvain MERLE en tant que suppléant.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-067 : Désignation du délégué de la ville au CA du lycée des métiers Léonard de Vinci

Madame le Maire propose de désigner Loïc GALLES.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-068 : Désignation du délégué de la ville au CA du lycée Jean Monnet

Madame le Maire propose de désigner Rachida CORNET.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-069 : Désignation du délégué de la ville au CA du collège Dupaty

Madame le Maire propose de désigner Frédéric DUBOIS.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-070 : Désignation du délégué au conseil de vie sociale de l'IMP Tujean

Madame le Maire propose de désigner Michel REYNAUD.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-071 : Désignation de délégués à la CLECT

Madame le Maire se propose d'être déléguée de la CLECT.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (A.Mouhoum).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-072 : Désignation de délégués à la SPL Fabrique de Bordeaux métropole

Madame le Maire propose de désigner Pascale NAVARRO.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, M. François, V. Lagrange et L. Sibrac).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-073 : Formation des élus

Karine FAUCONNET indique que le Code général des collectivités locales reconnaît aux élus le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Cela entraîne une prise en charge totale ou partielle par la collectivité des frais de déplacement, de séjour, d'enseignement et de la compensation de la perte de salaire ou revenu éventuel. Pour cela, le vote de l'assemblée délibérante est nécessaire.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-074 : Règlement intérieur de la Ville et ses annexes

Karine FAUCONNET indique que le règlement intérieur de la Ville datait de plus de 10 ans. La municipalité a donc engagé, entre mai 2025 et janvier 2026, un important travail de réactualisation mené conjointement avec les représentants du personnel et les élus de la collectivité. Le nouveau règlement intérieur a été validé successivement par la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, puis par le comité social territorial.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce règlement intérieur ainsi que ses annexes.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-075 : Nombre de représentants au Comité social territorial et formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.

Karine FAUCONNET explique que les effectifs de la Ville sont suffisants pour permettre la création d'un comité social territorial (CST). Compte tenu des problématiques communes entre la commune et son établissement public, le CCAS, la municipalité souhaite que ce CST soit commun aux deux entités. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser la création de ce comité social territorial commun ainsi que de l'instance associée, à savoir la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Le nombre de représentants de la collectivité sera identique à celui des représentants du personnel : 5 titulaires et 5 suppléants pour la CST, 5 titulaires et 10 suppléants pour la FSSSCT.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-076 : Modification du tableau des effectifs

Karine FAUCONNET propose la création d'un poste d'adjoint territorial technique principal de 2^e classe à temps complet.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance
Dominique SAÏTTA